

## LES WAFFEN SS : LA COHESION PAR LA TERREUR.

Le massacre d'Oradour a été accompli par des hommes appartenant à la 2 Division Blindée SS Das Reich.

Les SS, liés dès l'origine au parti nazi, furent particulièrement impliqués dans la politique de terreur instituée tant en Allemagne que dans l'Europe occupée. Véritable bras armé du régime, les SS sont encouragés à pourchasser avec la plus extrême brutalité les ennemis de « la communauté des Allemands », plus particulièrement les démocrates, les communistes, les résistants, les Juifs, les Tziganes, les Slaves... Les Waffen SS, branche militarisée de l'organisation, deviennent, dans les territoires soumis à la domination du Reich, un des principaux instruments de la terreur. Soldats d'un type particulier, leur fanatisme et la discipline impitoyable régnant dans leurs rangs les ont conduit à appliquer la « rationalité de l'abominable » élaborée par les nazis.

La 2 Division Blindée SS Das Reich participe dès 1941 à la lutte contre les partisans dans les Balkans. Après 2 campagnes sur le Front de l'Est – de juin 1941 à 1942 puis du début de 1943 à février 1944 – qui lui occasionnent des pertes terribles, le haut commandement l'envoie une seconde fois en France afin d'être reconstituée. Cantonnée dans la région de Montauban, la Das Reich est mise à disposition - comme toutes les unités de même nature - « pour des missions de combat, de sécurité et de surveillance » rendues nécessaires par la perspective de l'ouverture d'un second front à l'ouest. La lutte contre la Résistance permet, en outre, d'entraîner les recrues et de renforcer la cohésion d'une troupe hétérogène, composée pour partie de jeunes gens originaires de toute l'Europe occupée, dont des Alsaciens-Lorrains incorporés de force. Pendant le mois de mai et jusqu'au 11 juin 1944 – date de son départ pour le Front de Normandie - la division exécute des opérations de ratissage contre les maquis dans le Sud-ouest et le Massif Central. En cette occasion, elle s'acquitte de sa tâche avec férocité.

Coupables d'innombrables crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, les SS figurent parmi les « organisations criminelles » définies par le Tribunal Militaire International de Nuremberg. A l'audience du 30 septembre 1946, les juges estiment que « les divisions SS portent la responsabilité d'un grand nombre de massacres et d'atrocités tels que les massacres d'Oradour et de Lidice dans les territoires occupés. [...] Celles-ci furent la conséquence logique des principes sur lesquels se basait cette organisation. »

Agence Roger-Viollet





### Objectifs :

- Comprendre la spécificité de la SS.
- Montrer la place tenue par les SS dans la répression.
- Définir la place des auteurs du massacre d'Oradour au sein du système de terreur nazi.

### Approfondissement du thème :

- L'ordre noir et ses ramifications.
- La Waffen SS.
- La division Das Reich.
- La lutte contre la Résistance dans le Sud-Ouest de la France.

### Préparer l'exploitation du thème :

- *Comprendre Oradour, Catalogue de l'exposition permanente*, CMO / Conseil général de la Haute-Vienne, 2000.
- MALINVAUD B., PLASP., *Découvrir le Centre de la Mémoire*, Limoges, CRDP-CNDP, 2000, 177 p.
- *Comprendre Oradour, Brochures pédagogiques, Classes de Troisième et Terminale*, Oradour, CMO, 2000
- AYCOBERRY Pierre, *La société allemande sous le III<sup>e</sup> Reich, 1933-1945*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, 1998.
- JACKEL Ebherhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968.
- BEAU G. et GABUSSEAU L., *Les SS en Limousin, Quercy, Périgord*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de la Cité, 1989.
- *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, «La violence nazie», n° 47-2, Avril-juin 2000.

remarques

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---